

*CIRCULAIRE à MM. les Membres de la Société Ecclésiastique
de Saint Michel.*

MONSIEUR,

Conformément au désir que m'en ont exprimé, MM. les Procureurs dans la 4e Résolution du dernier Bureau, Je vous prie de m'informer aussitôt que possible, si vous souscrivez ou non à l'amendement proposé de la Règle, No. I. dans le recueil des Règles de la Société. Cet amendement est ainsi conçu: "La Société a pour seul but de venir au secours de ses membres lorsque l'infirmité ou la vieillesse les rendront incapables d'exercer le ministère, et conséquemment elle exclut tout autre objet."

Je suis bien sincèrement, &c. &c.

† JOS. EV. DE QUEBEC,

Président.

Québec 14 Septembre 1838.

Bon pour copie,

F. G. Lavange p^{tr}s
N. Secrétaire.

Fournier
yer, mem-
Desjardins,
ulé, mem-
Fréchette,
Villade,
r. Ferras,
efrançois,
Gauvreau,
à ce der-
r en rem-
nommé à
que dessus
bec,
E. S. M.
M.

Bureau
38.

15
15
te de Mr. le
anger p^{tr}s
N.S.